

Direction territoriale de la Porte des Alpes

Monsieur Bernard Jullien
Maire de Valencin
Mairie
25, place Elie Vidal
38540 Valencin

Bourgoin-Jallieu, le 24 décembre 2025

Dossier suivi par : Laurent Bonnaire
Réf : 68_2025/TPA/SA/LB

Monsieur le Maire,

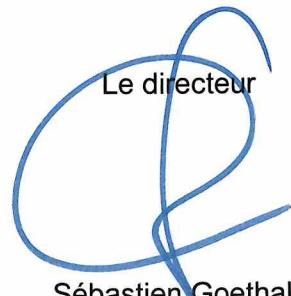
J'ai bien reçu votre courrier par lequel, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous m'avez communiqué le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Concernant ce dossier, le Département tient à apporter une précision sur l'affirmation page 6 du rapport de présentation concernant le classement sonore des voiries qui n'est pas initié par le Département.

En effet, le classement sonore des infrastructures qui répondent à un certain nombre de critères font l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des communes concernées.

Le Département n'a pas d'autres remarques à formuler concernant cette modification simplifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.


Le directeur
Sébastien Goethals